Oman obtient la reconnaissance de l'indication géographique internationale pour l'encens

18 juin 2026 1 min de lecture

Partager



Oman obtient la reconnaissance de

l'indication géographique internationale pour l'encens

Oman a assuré la protection internationale de l’indication géographique pour l’encens omanais par l’intermédiaire de l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), renforçant encore la reconnaissance et la protection de l’un des produits naturels les plus emblématiques du pays.

Dérivé de sacras Boswellia originaires de la région du Dhofar, l'encens omanais a longtemps été apprécié pour son arôme distinctif, sa qualité et sa signification historique. Pendant des siècles, il a joué un rôle important dans le commerce régional et reste étroitement associé au patrimoine culturel d’Oman.

L'enregistrement international permet de mieux reconnaître le lien entre le produit et son origine géographique tout en étendant la protection par le cadre établi par l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Cela permet de protéger la désignation contre les abus et favorise la préservation de l’authenticité et de la réputation du produit.

Le développement reflète le rôle croissant des indications géographiques en tant qu'outil de protection des produits liés à l'origine, de promotion de l'identité régionale et de création de valeur économique à long terme par le biais de droits de propriété intellectuelle.

Partager

Informations connexes